

- JANVIER 2024 -



Demi-Quartier

Demi-Quartier

Bulletin Municipal n°35



Jumbo Albertville

Nouvelle gestion de la Princesse

Sommaire



P. 8 *Rétrospective* Jumbo Albertville



P. 12 *Finances* Budget 2023



P. 14 *Projets et Aménagements* Nouvelle gestion de la Princesse



P. 20 *Nos Jeunes* Toi aussi, profite de la bourse au permis !



P. 24 *Nos Séniors* Premier thé dansant



P. 26 *Intercommunalité* Le Fonds Air Bois EnR



P. 30 *Le petit plus* La chapelle des Choseaux



P. 32 *Rencontre avec* Les DUVILLARD de la Demi-Lune



P. 35 *État civil*

Édito



Stéphane Allard

Le mot du Maire

Chères toutes et chers tous.

2023 s'en est allée, emportant avec elle les bons et les mauvais moments, 2024 commence avec l'espérance de voir se réaliser les projets et les souhaits de chacun, chacune.

Le conseil municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de santé, de bonheur pour chacun de vous, vos familles et vos proches.

En lisant ce bulletin, une nouvelle fois écrit et réalisé par la commission communication, vous découvrirez les réalisations de 2023 et les projets pour 2024.

Je remercie chaque élu(e), pour son implication dans la vie de notre conseil. Donner de son temps et de son énergie pour la collectivité demande beaucoup d'implication et d'abnégation et ce n'est pas toujours facile.

Je n'oublie pas les équipes techniques et administratives qui par leur travail et leur dynamisme font de Demi-Quartier une commune où il fait bon vivre.

BULLETIN MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

Directeur de la publication : Stéphane ALLARD / Céline GACHET | Comité de rédaction : Commission communication, services municipaux, SITOM
Conception graphique et impression : Imprimerie Monterrain | Crédits photos : Mairie, Sophie SARRAU, Le Dauphiné Libéré, CCAS, Infraroute, A.S.O. Simon GARNIER (commune de Megève), Freepik.

Rétrospective



Cérémonie du 8 mai



Parmi toutes les décorations décernées lors du 14 juillet, le Sapeur Hervé GROSSET-BOURBANGE, Demi-Quartelain, nommé au grade de Caporal, a reçu la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent, Galon et médaille remis par l'Adjudant-Chef Franck CHATELLARD.

Cérémonie du 18 juin



Cérémonie du 14 juillet



16 juillet Relais étape du Tour de France

Le parking de la Princesse, emplacement idéal en bordure du parcours de l'étape « Les Gets Les Portes du Soleil – Saint-Gervais-Mont-Blanc », a accueilli le 15^{ème} relais étape. Un honneur pour Demi-Quartier ! En effet, la municipalité est particulièrement fière d'avoir été l'un des 20 relais étape du Tour de France 2023 et remercie l'ensemble des agents municipaux mobilisés pour l'événement.



Une trentaine de personnes a participé à la marche des chapelles de Megève et Demi-Quartier et s'est attablée autour d'un pique-nique sur la terrasse de la Mairie de Demi-Quartier. En fin de journée, Le Père Henri Duperthuy a célébré à la chapelle des Crêtets. Cette marche a permis de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine de nos chapelles.



29 juillet Concours des Maisons fleuries

Pour la visite de la 34^{ème} édition du concours des maisons fleuries de notre commune, le jury est passé sous une succession d'averses pour analyser et observer l'ensemble des jardins de nos participants.



Cette année, ils étaient 20 inscrits en maisons avec ou sans potager, résidences ou ferme. Chaque jardin, jardinière ou massif étaient différents et le jury en a pris plein les yeux. C'est autour d'un verre le 23 septembre 2023 que les résultats ont été dévoilés, le temps de passer un moment convivial entre demi-quartelains et demi-quartelaines sur la terrasse de la mairie.

Le Palmarès 2023

Chalet avec potager

- 1^{er} TISSOT-SEIGNEUR
Marie-Thérèse
313 points
- 2^{ème} SEIGNEUR Françoise
312 points
- 3^{ème} BESSON-MAGDELAIN
Christiane
299,50 points

Chalet sans potager

- 1^{er} LIGEON Edith
244 points
- 2^{ème} GACHET Jean-Marc
227,50 points
- 3^{ème} CROZE-HUDRY Olivier
215 points

Résidence

- 1^{er} BAPTENDIER Christian
182,50 points
- 2^{ème} GUINOT Béatrice
140,50 points
- 3^{ème} CORTINOVIS Joseph
126 points

Ferme

- 1^{er} PERINET Michel
(Ferme du Rocher)
212 points



5 août Concours aux poulains

Cette année cinq éleveurs de Demi-Quartier ont présenté leurs chevaux !

- Serge EVRARD (6 chevaux)
- Claude MORAND (1 jument)
- Pascal MORAND (1 jument)
- Sylvie GACHET (1 jument)
- Le Cheval du Feug représenté par Florian et François DUVILLARD (8 chevaux).



6 août A Demi-Voix en représentation



16 septembre Jumbo Albertville

La commune de Demi-Quartier a eu le plaisir d'accueillir la 32^{ème} édition du Jumbo Albertville, réunissant pas moins de 150 motos, et environ 300 à 400 personnes sur le parking de la Princesse pour partager un goûter.



Le moto-club DYNAMIK d'Albertville a réuni des motards, des sides-caristes, trikes, en partenariat avec l'association DELTHA SAVOIE. Ensemble ils ont sillonné les routes de Savoie et de Haute-Savoie ; partageant ainsi une balade lors d'un week-end, un goûter champêtre et une soirée avec des personnes (adultes et enfants) en situation de handicap.

DELTHA SAVOIE est une association née de la fusion au 1^{er} juillet 2018, des associations « Les Papillons Blancs d'Albertville » et « Cap Handicaps Vallée de Maurienne » afin de développer une offre de services complète sur la Tarentaise, la Maurienne et Cœur de Savoie.

DELTHA SAVOIE accompagne plus de 750 personnes en situation de handicap : des enfants dès la naissance, des adolescents et des adultes. Celles-ci peuvent présenter un ou plusieurs handicaps : déficience intellectuelle, handicaps psychique, physique, polyhandicap, troubles du spectre de l'autisme. L'association construit, avec et pour chaque personne, un projet de vie adapté à ses besoins et à ses attentes. Elle apporte aussi un soutien aux aidants familiaux et professionnels.

Dans sa volonté de favoriser l'épanouissement des personnes accueillies, l'association appuie son action sur des valeurs éthiques, déontologiques et morales partagées par ses administrateurs et les professionnels qui œuvrent quotidiennement dans le respect, la bienveillance, l'écoute et le partage.



24 septembre Déjeuner Petit - Bois



8 octobre Concours Race d'Abondance



8 novembre de L'œuvre de Florian Allard



En novembre dernier a eu lieu l'inauguration de la sculpture du talentueux et passionné de bois, Florian ALLARD.

Cette œuvre abstraite sort tout droit de son imagination. Il souhaitait réaliser une sculpture hors du commun, en quelque sorte insolite, avec de belles courbes s'entrelaçant. Après un nombre incalculable d'heures de travail, objectif réussi ! Pour façonner sa sculpture, Florian a tout d'abord constitué un bloc de frênes en réalisant des collages. Après avoir obtenu le volume désiré, volume conséquent, il a taillé dans la masse. C'est ainsi que sont apparus les prémices des courbes qu'il peaufinera au fil des heures avec divers outils. Un socle en inox a été réalisé par Éric TOPS, autre artiste, afin de mettre en valeur la création de Florian.

Les œuvres d'art ne sont pas toutes dans les musées... Celle de Florian est exposée à la mairie. Soyez curieux, venez la découvrir !



Cérémonie du 11 novembre

Cette année ont été célébrés les 100 ans du Monument aux Morts, inauguré le 7 octobre 1923 pour honorer les soldats de Megève et Demi-Quartier morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale.



Ce monument en granit, de type obélisque, réalisé par l'entreprise MARTINELLI commémore aujourd'hui les conflits : 1914-18, 1939-45, AFN-Algérie (1954-62).



3 décembre Marché de Noël



Finances

Subventions et participations 2023

Total de : 311 000.95 €

139 560,00 €

105 438,32 €

57 342,63 €

6 770,00 €

1 890,00 €



ASSOCIATIONS

139 560,00 €

Subventions versées à diverses associations culturelles, sportives ou sociales

- Club des Sports de Megève : **82 000,00 €**
- Club des Sports de Megève - Événementiel : **21 000,00 €**
- Orchestre d'Harmonie Megève : **14 000,00 €**
- Association Aide Familiale - A.D.M.R. : **10 000,00 €**
- Hockey Club Pays du Mont-Blanc : **5 000,00 €**
- Amicale des Sapeurs-pompiers : **2 400,00 €**
- Association Vivre en Val d'Arly : **2 400,00 €**
- Groupe Folklorique « Mailles et Béguines » : **1 040,00 €**
- Les Ambassadeurs de Megève : **550,00 €**
- Société de Pêche : **350,00 €**
- Association Les Loups Joyeux Combloux : **320,00 €**
- Association des donneurs de sang : **300,00 €**
- Vie Libre - Guérison victimes alcoolisme : **200,00 €**



SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

105 438,32 €

Subventions versées aux structures en lien avec la petite enfance et les jeunes

- MEGÈVE « Pôle Famille Enfance Éducation »**
- Moyens de garde (crèches, micro-crèches, périscolaire, etc...) : **46 452,29 €**
- Activités (accueils de loisirs, colonie, chantier jeunes, etc...) : **20 104,83 €**
- Restauration scolaire* : **17 749,28 €**
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : **879,55 €**
- COMBLOUX**
- Moyens de garde : **16 742,37 €**
- Restauration scolaire* : **3 510,00 €**

(* Les frais de restauration scolaire sont versés au pôle enfance de Megève (école publique et collège public Megève) ou directement aux établissements.



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

57 342,63 €

Subventions et participations versées aux divers établissements scolaires pour divers frais (exemple : projets pédagogiques, arbre de Noël, frais de fonctionnement et restauration scolaire etc.)

- MEGÈVE**
- École primaire privée (dont OGEC) : **23 514,79 €**
- École primaire publique : **15 569,18 €**
- Collège privé (dont OGEC restauration scolaire *) : **5 338,00 €**
- Collège public : **1 464,00 €**
- COMBLOUX**
- École primaire publique : **6 308,62 €**
- École primaire privée : **5 068,04 €**
- Maison Familiale Rurale : **40,00 €**
- Lycée Privé : **40,00 €**



AIDES AUX FAMILLES

6 770,00 €

Participations de la commune versées aux familles

- Forfaits Pass Scolaire - de 25 ans : **4 263,00 €**
- Activités extra scolaires : **1 907,00 €**
- Allocations transports : **600,00 €**



PLUS D'INFOS SUR LES AIDES EN PAGE 22



AGRICULTURE

1 890,00 €

Subventions versées aux différents syndicats en lien avec l'agriculture

- Syndicat Hippique et Mulassier du Haut Faucigny : **700,00 €**
- Syndicat Intercommunal de la Race d'Abondance : **690,00 €**
- Syndicat Agricole Megève-Demi-Quartier : **500,00 €**



Budget Principal 2023



Impôts locaux 2023

	Taux Communal 2023	Produits 2023
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	20.78 %	1 066 014 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	40.06 %	8 332 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19.03 %	173 325 €
Taxe d'habitation Résidences Secondaires (TH)	14.77 %	884 256 €
TOTAL		2 131 927 €

Comptes Administratifs 2022

COMMUNE
Résultat global de clôture au 31/12/2022 de + 3 451 161,25 €

EAU
Résultat de clôture au 31/12/2022 de + 247 227,75 €

Fonctionnement

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022 : + 1 675 076,56 €

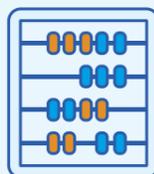
Recettes : 4 128 744,27 €
Dépenses : 2 426 659,39 €

RECETTES

- Impôts et taxes : **2 142 290,30 €**
- Excédent de fonctionnement reporté : **1 086 523,06 €**
- Autres produits de gestion courante : **411 508,08 €**
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : **204 692,01 €**
- Dotations et participations : **162.427,51 €**
- Produits exceptionnels : **64 925,69 €**
- Produits des services du domaine et ventes : **33 104,41 €**
- Atténuation de charges : **22 809,61 €**
- Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions : **457,00 €**
- Produits financiers : **6,60 €**

DÉPENSES

- Charges à caractère général : **667 965,62 €**
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : **535 797,12 €**
- Autres charges de gestion courante : **504 296,09 €**
- Charges de personnel : **473 505,43 €**
- Atténuation de produits : **245 092,00 €**
- Charges exceptionnelles : **3,13 €**



Section d'exploitation

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 : + 74 712,76 €

Recettes : 287 842,92 €
Dépenses : 213 130,16 €

RECETTES

- Recettes de gestion courante (redevances, eau potable, raccordements...) : **242 068,55 €**
- Excédent d'exploitation reporté : **30 359,79 €**
- Opérations d'ordre : **15 414,58 €**

DÉPENSES

- Opérations d'ordre : **92 724,14 €**
- Atténuation de produits : **35 868,00 €**
- Charges à caractère général : **34 420,78 €**
- Charges de personnel : **25 980,48 €**
- Autres charges de gestion courante : **23 984,09 €**
- Charges exceptionnelles : **152,67 €**



Investissement

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022 : + 1 776 084,69 €

Recettes : 4 434 879,83 €
Dépenses : 2 687 796,59 €

RECETTES

- Résultat investissement reporté (excédent) : **2 353 621,89 €**
- Dotations : **1 398 473,75 €**
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : **535 797,12 €**
- Subvention investissement : **131 852,13 €**
- Dépôts et cautionnement : **15 134,94 €**

DÉPENSES

- Immobilisations : **2 393 038,44 €**
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : **204 692,01 €**
- Dotations Fonds divers Réserves : **71 613,16 €**
- Subventions d'investissement : **17 852,13 €**
- Dépôts et cautionnement : **600,85 €**

Section d'investissement

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022 : + 172 514,99 €

Recettes : 254 042,98 €
Dépenses : 81 527,99 €

RECETTES

- Résultat d'investissement reporté (excédent) : **161 318,84 €**
- Opérations d'ordre : **92 724,14 €**

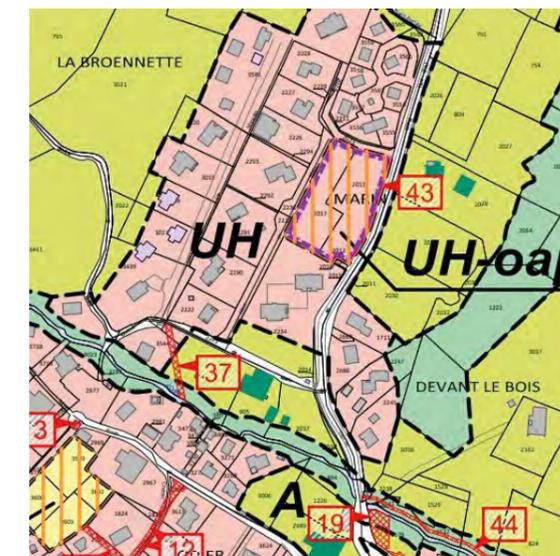
DÉPENSES

- Travaux sur réseaux : **66 113,41 €**
- Opérations d'ordre : **15 414,58 €**

Terrains de l'EHPAD Les Monts Argentés

D'importants travaux de restructuration des bâtiments existants de l'EHPAD (établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes) de Megève sont prévus, pour augmenter notamment la capacité d'accueil et créer une unité PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), rendus nécessaires par différentes mises en conformité estimées à plusieurs millions d'euros. En 2022, le conseil municipal a décidé d'apporter sa contribution à l'EHPAD, qui accueille également les habitants de la commune, en achetant ses terrains situés route de Vauvray à Demi-Quartier. Le coût global est de 2 200 000 € pour une surface de 3 822 m². L'acte notarié a été signé le 26 octobre 2023.

Ces terrains constituent ainsi une réserve foncière, au vu de leur emplacement au coeur de la zone UH du secteur de Vauvray, frappés par l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) n°5 inscrite au Plan Local d'Urbanisme, à destination de logements visant à maintenir un équilibre social et générationnel de la population.



Une nouvelle organisation pour la gestion du domaine skiable de la Princesse

On vous explique tout, mais avant, un peu d'histoire...

Par convention du 13 juillet 1976, la commune de Demi-Quartier concède pour une durée de 27 ans à la Société du Téléphérique de Megève-Mont d'Arbois, l'installation d'une télécabine dite « de la Princesse » et la création de deux pistes de ski. En 1999, la société cède la majorité de ses titres à la SEM (Société d'Économie Mixte) de Megève Rochebrune. Ces deux sociétés fusionnent ensuite dans le but de mettre en place une direction unique, une exploitation unitaire et des économies d'échelle, sachant qu'elles gèrent l'exploitation des remontées mécaniques sur des massifs reliés.

Arrivée à son terme, en 2002, une nouvelle concession est confiée pour 30 ans à la SAEM (Société Anonyme d'Économie Mixte) des Remontées Mécaniques de Megève (à laquelle la SA RMM (Société Anonyme des Remontées Mécaniques de Megève) s'est substituée en 2015), afin d'installer une nouvelle télécabine, qui sera inaugurée le 18 janvier 2003. Par délibération en date du 11 juillet 2023, le conseil municipal de Demi-Quartier a résilié par anticipation ce contrat de délégation de service public datant du 10 décembre 2002, pour les raisons qui suivent.

Quelques explications...

La loi Montagne prévoyait qu'un service de remontées mécaniques était organisé par les communes sur leur territoire. Mais le législateur n'avait pas traité les conséquences du fait que les limites des communes ne correspondent pas nécessairement aux limites effectives des domaines skiables. C'est le cas de la télécabine de la Princesse dont le départ se situe à Demi-Quartier, pour arriver sur le territoire de Saint-Gervais.

Les domaines skiables se sont historiquement construits en tenant compte des massifs à aménager, et non des limites des communes.

Le droit français ne permet plus aujourd'hui de contrat de délégation de service public par territoire communal, mais à l'échelle d'un domaine skiable.

Comme Megève et Saint-Gervais-les-Bains exploitent le domaine skiable du Mont d'Arbois par le biais de deux autres contrats de délégation de service public (DSP) qui s'achèvent le 15 avril 2024, les trois communes ont donc fait le choix de la mutualisation, afin de garantir au domaine skiable et à ses usagers une gestion et une exploitation coordonnées, harmonisées et centralisées sous l'autorité d'une structure institutionnelle dédiée unique.

Les démarches nécessaires...

Dans cet objectif, les trois communes ont créé dans un premier temps un groupement d'autorités concédantes, en vue de conduire la procédure de passation d'une convention de délégation de service public unique ayant pour objet la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable des Crêtes et celle des pistes de ski alpin et nordique, pistes de VTT et autres sports assimilés.

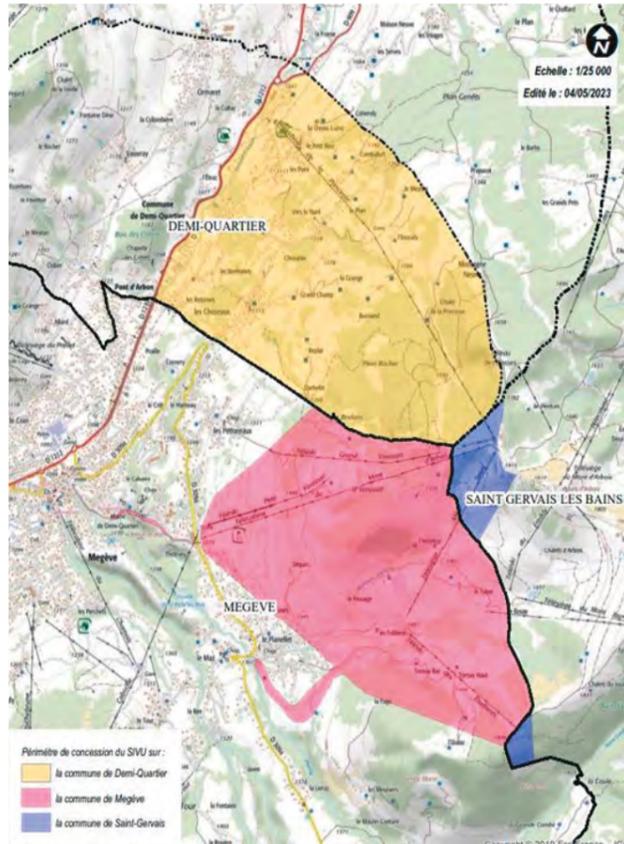
Dans un second temps, les trois communes ont constitué un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), aux fins d'exercer en lieu et place des trois communes concernées la compétence générale de gestion et d'exploitation du service public des remontées mécaniques du domaine skiable des Crêtes, situé sur le massif du Mont d'Arbois. Ce SIVU a été agréé



Qu'est-ce qu'une délégation de service public ?

Une Délégation de Service Public (DSP) est une procédure qui permet aux communes de librement déléguer la gestion d'un service public (infrastructure et gestion ou simple gestion) à un partenaire privé.

Projets et Aménagements



Périmètre du SIVU des Crêtes

→ par la préfecture de Haute-Savoie à compter du 15 avril 2024. A partir de cette même date un contrat sera signé avec un futur exploitant pour une durée de 20 ans.

Le prochain exploitant !

Le futur concessionnaire sera responsable de la gestion et du fonctionnement du service et l'exploitera à ses risques et périls sur le périmètre ainsi défini.

Ainsi, il aura pour principales missions d'assurer :

- **l'exploitation technique et commerciale des équipements et installations** destinés à la pratique du ski de fond, du ski alpin, et du VTT, comprenant à la fois les pistes de ski et de VTT ouvertes au public, les équipements de neige artificielle et les équipements de remontées mécaniques associés ;
- **l'entretien et la maintenance** généraux des équipements et installations concédés ;
- **le portage financier** et la réalisation des travaux de création, d'amélioration et de remplacement d'équipements de remontées mécaniques, la réalisation des Grandes Inspections sur les équipements de remontées mécaniques et l'exécution de travaux de pistes et de construction d'ouvrages de production de neige de culture,



- **l'accomplissement de toutes les démarches** nécessaires à l'obtention des autorisations administratives requises pour la réalisation du programme de travaux, et la réalisation des études et prestations préalables nécessaires à cet effet ;
- **la sécurisation de tous les équipements de remontées mécaniques** et des pistes de ski et de VTT ouvertes au public et autres sports assimilés, comprenant le secours sur pistes ;
- **l'optimisation de l'exploitation** technique et commerciale des équipements et installations concédés ;
- **l'accomplissement de toutes les démarches** nécessaires à la conclusion des conventions de passage de pistes ou d'équipements techniques ou de remontées mécaniques, ainsi que, le cas échéant, l'indemnisation des propriétaires fonciers.

.....
Les investissements listés dans le contrat pour ce qui concerne le territoire de la Princesse sont la création d'un réseau de neige de culture, la rénovation et le remplacement des cabines de la télécabine, et la construction d'un local de consignes à ski.
.....

Et le parking de la Princesse dans tout ça ?

Pour mémoire, un acte d'achat avec la Société Anonyme des Remontées Mécaniques de Megève a été signé le 13 octobre 2022.

L'ensemble de la structure appartient désormais à la commune de Demi-Quartier. Mais dans le cadre du contrat de délégation de service public des remontées mécaniques, celle-ci doit être mise à disposition de l'exploitant durant les mois de fonctionnement des remontées.

La commune dispose donc de l'ensemble de cet aménagement durant le restant de l'année, qui fera l'objet d'un réaménagement (enrobés, sens de circulation...), projet en cours d'étude.



EN PARALLÈLE, DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT D'OISE : le cabinet de maîtrise d'œuvre chargé des travaux de confortement du pont d'Oise a réalisé de nouveaux sondages en juillet 2023. La consultation des entreprises sera faite au printemps prochain pour un début des travaux en septembre.

Programme de logements Bail Réel Solidaire (BRS) à la « Vagère »

Dès le début du mandat, la commune a souhaité permettre aux personnes ayant des revenus moyens, de se loger sur notre territoire ; les plus visés étant les jeunes.

Un contact a été immédiatement pris avec Haute Savoie Habitat, qui est un établissement public gestionnaire de logements sociaux, pour la construction de logements en « bail réel solidaire » (BRS). Une étude de faisabilité a été réalisée, suivie du dépôt du permis de construire.

Ce dispositif d'accession sociale à la propriété est très judicieux, d'autant qu'il évite toute spéculation compte tenu de son mécanisme. Les acheteurs sont propriétaires de leur logement, sans être propriétaires du foncier pour lequel ils versent une redevance mensuelle.

Le Plan Local d'Urbanisme a dû être modifié en 2022, pour permettre de réaliser sur la parcelle située au lieu-dit « La Vagère » (à côté du centre vacances de Malakoff), 100 % de logements BRS. Cette parcelle communale a été acquise en 2020 pour le prix de 1 000 000 € et a été revendue à IDEIS (le promoteur du programme de construction) le 9 novembre 2023 pour le prix de 367 500 €. La commune garantit par ailleurs les prêts de l'organisme foncier solidaire que celui-ci a contractés pour l'achat du terrain. La mobilisation de la commune depuis plus de 3 ans, sans compter le recours contentieux sur le permis de construire d'un propriétaire voisin, qui n'a pas manqué de retarder les opérations, a porté ses fruits, puisqu'on est arrivé à la phase de lancement de l'appel d'offres des travaux et de la commercialisation.

Bien sûr, le projet n'aboutira qu'à la condition que 50 % des logements soient vendus. Le premier critère d'accès au dispositif est la condition de revenus, avec des plafonds qu'il conviendra de ne pas dépasser.

Pour tout renseignement sur ces logements, et afin de savoir si vous êtes éligibles, vous pouvez appeler le 04 50 88 22 65. Pour mieux comprendre le BRS, vous pouvez aussi consulter le lien suivant HYPERLINK <https://www.ideis.fr/le-bail-reel-solidaire>



Création de réseaux De Maison Neuve à Beauregard



La commune de Demi-Quartier a entrepris l'extension du réseau d'eau potable entre « Maison Neuve » et « Beauregard ». Le SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches) a créé en parallèle un réseau d'assainissement, et dans le cadre de ces opérations, le SYANE (Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie) en a profité pour réaliser la mise en souterrain du réseau basse tension et du réseau de télécommunications, entre « Maison Neuve » et « la Vieille ».

Les trois entités ont constitué un groupement, avec pour mission d'organiser l'appel d'offres des travaux et leur suivi en commun. Les travaux ont été entrepris de mai à septembre 2023.

Le coût global s'est élevé à 378 703 € TTC, dont une part communale décomposée ainsi qu'il suit :

120 077 € TTC

Pour les travaux de réseau d'eau potable

79 079 € TTC

De participation qui sera reversée au SYANE, et qui englobe les travaux de génie électrique et télécom effectués entre Vauvray et Maison Neuve en 2020.

47 335 € TTC

De réfection du chemin de Cuchet sur la partie comprise entre « la Vieille » et « Beauregard »

La participation du SIABS pour la partie « assainissement » a coûté 161 044.44 € TTC.

Mise en place de protections autour des captages d'eau potable

La commune de Demi-Quartier a décidé d'installer des clôtures autour des périmètres rapprochés des captages des sources du Cropt, de Maison Neuve et de Fontaine Désir.

Dans le cadre des pâturages, le respect des périmètres n'a pas toujours été observé. Cela a quelquefois engendré une pollution des réservoirs et donc des résultats d'analyses microbiologiques négatifs.

De plus, dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable de la commune, l'installation de périmètres de protection, a fortement été mise en avant.

Il est rappelé que ces périmètres de protection ont été institués par décisions préfectorales du 20 janvier 1986 pour ce qui concerne le captage du Cropt, et du 17 février 1987 pour les captages de Fontaine Désir et de Maison Neuve.

Le montant des travaux s'élève à 62 486 € TTC et a fait l'objet de l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 35 % du montant HT, soit 18 225 €



CÔTÉ RÉSEAUX : le renouvellement d'une canalisation d'eau potable est prévu en 2024, entre le réservoir du Cropt et les Choseaux. Le maître d'œuvre chargé de cette mission travaille actuellement sur ce projet.

Valorisation de la Gouille des Salles

Dans le cadre du Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) piloté par la CCPMB, la commune de Demi-Quartier souhaite valoriser la Gouille des Salles et sensibiliser le public sur le rôle des zones humides.

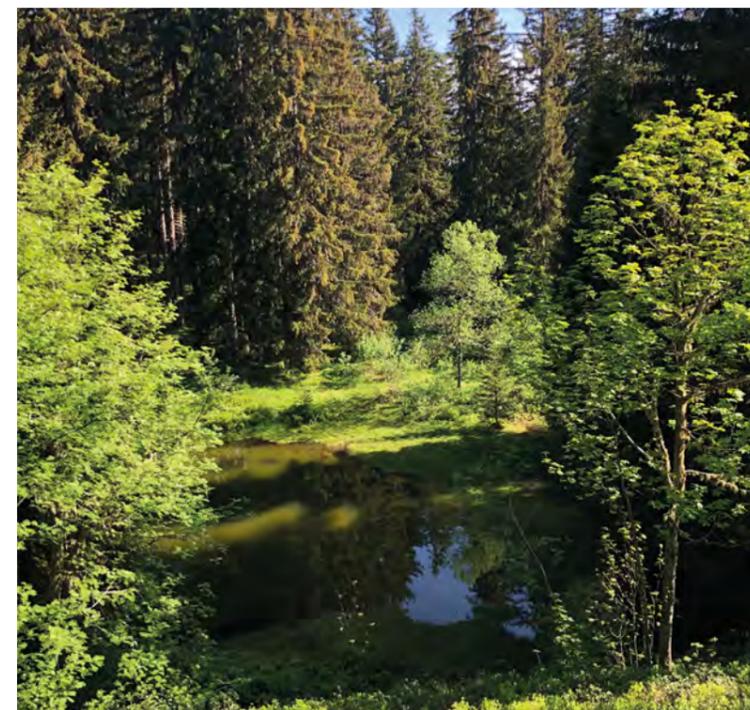
Un diagnostic initial a été réalisé sur place au mois de juin 2023 avec le cabinet AGRESTIS, missionné à cet effet.

Un point de vue sera placé au sud de la Gouille des Salles et un chemin d'accès pourra être aménagé entre le point de vue et la piste forestière.

Des panneaux de sensibilisation seront implantés sur le site pour attirer l'attention sur :

- > La dynamique écologique et historique dans, et autour de la Gouille des Salles,
- > Le rôle de l'écosystème au sein de la Gouille des Salles,
- > La réglementation des zones humides,
- > La gestion de la forêt autour de cette gouille.

Au préalable, un inventaire de la faune patrimoniale sera réalisé, en lien avec l'Office National de la Forêt.



*Vous ne connaissez pas
la Gouille des Salles ?*

Mettez vos baskets, prenez votre casse-croûte et partez à sa rencontre !

Le parking de Maison Neuve sera le point de départ de votre balade. Prenez la direction de l'Alpage de Beauregard en empruntant le chemin du même nom. Arrivée à l'alpage, arrêtez-vous le temps nécessaire pour apprécier les splendides paysages qui vous entourent et buvez un coup, d'eau bien sûr ! Une fois votre pause terminée, poursuivez votre promenade sur le chemin de Beauregard en direction de la Croix des Salles, qui sera le point d'arrivée de la balade. A l'intersection, bien prendre le chemin sur votre gauche (chemin d'été). En chemin, vous longerez la tant attendue Gouille des Salles qui se trouvera sur votre droite.

Nos Jeunes

Toi aussi, profite de la Bourse au permis !

Sur nos territoires de montagne, la question de la mobilité et de l'insertion dans la vie active de nos jeunes est une priorité. Afin de les accompagner au mieux, la commune a mis en place le dispositif « bourse au permis » accessible dès l'âge de 16 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes Demi-Quartelains de bénéficier d'une participation de 500€ pour financer une partie de leur permis de conduire en échange de 35h de travail au sein de la commune. Une convention de partenariat est établie entre la commune de Demi-Quartier et l'auto-école choisie par le jeune ; la participation sera versée directement à l'auto-école.

Cette bourse au permis s'adresse à tous les jeunes résidents permanents à Demi-Quartier, peu importe les ressources personnelles ou familiales.

Ce dispositif a été utilisé pour la première fois en 2022 par une jeune Demi-Quartelaine de 17 ans. L'expérience a été renouvelée en 2023 avec deux jeunes âgés de 17 et 18 ans. Durant une semaine, pendant les vacances d'été, ils ont travaillé avec nos équipes techniques et administratives.

On vous les présente !

Lya SOCQUET-JUGLARD

Âgée de 17 ans, est en 1^{ère} année de licence de biologie à l'université Savoie Mont-Blanc Chambéry.

Elle a souhaité bénéficier de cette participation afin de pouvoir se déplacer librement pour ses études, ses activités et dans la vie quotidienne. Lya a travaillé au sein de nos services du 21 au 25 août.

Son retour « J'ai entendu parler de la bourse pour le permis de conduire, par des amis et de la famille. Je trouve l'idée très intéressante et vraiment bien pour les jeunes. Durant cette semaine, j'ai pu découvrir les différents métiers et les différentes personnes travaillant à la mairie. J'ai particulièrement aimé le domaine de l'urbanisme et du service technique. J'ai pu en apprendre plus sur la mairie et son fonctionnement, ce qui m'a permis de découvrir également de nouvelles choses que je ne savais pas.

Je trouve aussi ce concept intéressant car ça nous fait découvrir, à nous les jeunes, le monde du travail avec une finalité et un but à la fin.

Merci à la mairie pour cette semaine. »



Honoré BESSON-MAGDELAÏN

Âgé de 18 ans, est en 1^{ère} année de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) Informatique à l'université Savoie Mont-Blanc Annecy. Il a rempli son dossier de candidature en février 2023. Quatre mois plus tard, il intègre, pendant une semaine, l'équipe des services techniques du 17 au 21 juillet.

Sa demande était motivée par l'envie d'enrichir son expérience professionnelle et pour l'aider à financer son permis de conduire.

Son retour « J'ai participé à la semaine de travail proposée par la mairie en échange de la bourse au permis. Pendant ma semaine j'ai eu l'occasion de découvrir le fonctionnement du service technique. J'ai aidé à l'arrosage des fleurs de la commune, au nettoyage des moloks, au rangement des barrières à la suite du passage du Tour de France et à l'entretien des bâtiments communaux. Enfin j'ai aussi effectué des travaux d'entretien de chemins de randonnée en creusant des renvois d'eau et en tondant les bordures de sentiers. Je remercie toute l'équipe de la mairie pour son accueil durant la semaine. »

.....
Si toi aussi tu veux profiter de cette expérience, n'hésite plus, dépose ton dossier de candidature en mairie (dossier disponible sur le site internet de la commune).

Pour plus de renseignements : [contact@demi-quartier.fr](mailto:contact@ demi-quartier.fr) - 04 50 21 23 12

.....

Nos Jeunes

Se déplacer Quand on est jeune !

Nous vous rappelons que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc propose deux solutions de transport alternatives. Ces solutions s'adressent également aux jeunes qui n'ont pas encore l'âge d'avoir le permis ou aux jeunes non véhiculés.

Rézo pouce, l'autostop organisé !

Utilisé par nos jeunes de manière non-organisée depuis plusieurs années, la CCPMB a décidé de mettre en place, en 2022, un service d'autostop pratique et sécurisé. Ainsi, le Rézo Pouce permet à tous de se déplacer, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Plusieurs arrêts sont matérialisés par un panneau. Deux modes s'offrent à vous, soit l'autostop de dernière minute « quand je veux, où je veux », soit la version covoiturage avec prise de rendez-vous sur l'application dédiée.



Pour plus de renseignements : rezopouce@ccpmb.fr ou 04 50 93 66 73

Montenbus, le transport à la demande !



Ce service sur réservation permet aux usagers de se déplacer sur l'ensemble du territoire du Pays du Mont-Blanc. Lors de la réservation, il suffit d'indiquer votre point de départ et d'arrivée, la date et l'horaire souhaités.

Le Montenbus est accessible à tous... Même aux mineurs ! Dès l'âge de 12 ans ou de l'entrée en 6^{ème} de manière autonome, votre enfant peut voyager seul avec une autorisation écrite du responsable légal et après souscription à un abonnement annuel.

A savoir que les jeunes de moins 25 ans bénéficient d'un tarif préférentiel de 10 € par an.

Pour plus de renseignements : www.montenbus.fr ou 04 50 78 12 10

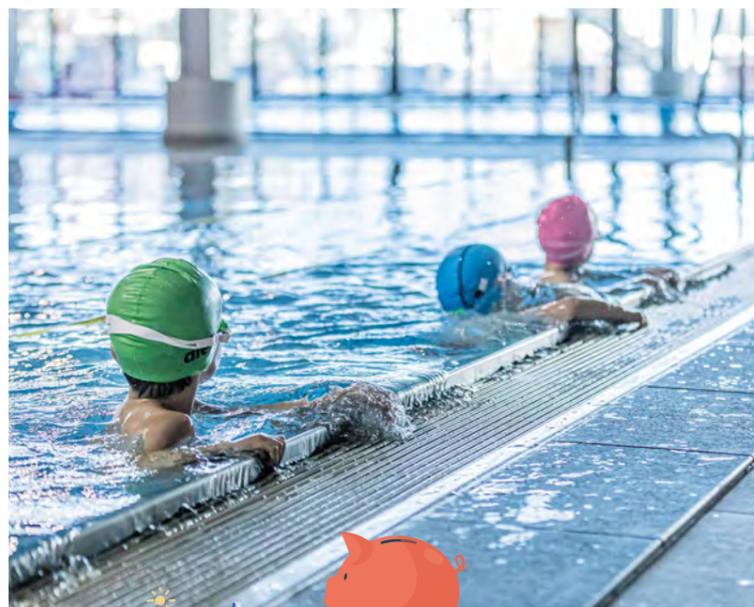


Nos enfants Une priorité !

Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, la commune de Demi-Quartier participe chaque année financièrement aux activités extra-scolaires des enfants de sa commune, excepté les associations déjà subventionnées directement par la mairie. Cette aide a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'enfants l'accès à tout type d'activité, quel que soit le lieu de pratique.

Jusqu'à présent, les activités étaient prises en charge à hauteur de 40%. La commune a revu sa participation qui est désormais de 50%, par enfant et par activité, dans la limite d'un plafond de 300 euros.

Cette participation communale est versée directement aux familles qui en font la demande.



UNE AIDE FACILE !

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de remplir les conditions suivantes :

- > Être résident permanent à Demi-Quartier (un ou les deux parents)
- > Votre enfant a moins de 18 ans

Vous remplissez certainement tous les critères, alors n'hésitez plus et faites votre demande en mairie !

Afin que celle-ci soit prise en charge, nous vous demandons de présenter les documents suivants :

- > La pièce d'identité de votre/vos enfant(s),
- > Un justificatif de domicile,
- > La facture des activités,
- > Votre relevé d'identité bancaire.

Autre coup de pouce de la commune !

Vous pouvez bénéficier de l'aide « allocation transport » si votre enfant fréquente un établissement scolaire du primaire ou du secondaire situé à plus de 25 km de votre domicile.

En effet, la commune indemnise, à hauteur de 200€ par an, les élèves scolarisés loin de chez eux. Le versement se fait sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité à fournir à la fin de l'année scolaire et d'un RIB.



Nos Séniors

Des activités Pour nos Séniors

La commune n'ayant pas de services ni d'infrastructures dédiés aux séniors, elle n'hésite pas à participer financièrement aux activités diverses et variées proposées à ses aînés.

De nombreuses activités regroupées sous l'appellation « les après-midi bleus » sont proposées par le CCAS de Megève. Une convention permet ainsi aux séniors de Demi-Quartier de participer aux activités récurrentes des mardis et jeudis (atelier manuel, jeu de cartes, yoga) ou ponctuelles (cours de pâtisserie, marche gourmande...) selon les mêmes modalités que les Mégevans.

Pour chaque inscription, une contribution financière est demandée à la mairie de Demi-Quartier.

De plus, depuis janvier 2020, un partenariat a été engagé avec l'association « Vivre en Val d'Arly ». Cette association basée à Flumet propose aux Demi-Quartelains, des animations, des ateliers et des sorties. La commune de Demi-Quartier verse une subvention annuelle à l'association afin de participer aux frais de la structure et prend en charge les activités à hauteur d'environ 20% par activité. Avec cette offre variée d'activités, la collectivité espère que ses séniors passent des moments agréables et conviviaux.

Les activités de « Vivre en Val d'Arly »



« Vivre en Val d'Arly », est une association dynamique qui propose à chaque saison de nouvelles animations, ateliers et sorties. Il y en a pour tous les goûts. En 2023, les amoureux de la faune et de la flore pouvaient participer à un troc aux plantes, découvrir des plantes médicinales au détour d'une balade ou encore visiter le parc des oiseaux de Villars-Les-Dombes ; les danseurs valser le temps d'un thé dansant ; les sportifs randonner avec une accompagnatrice de moyenne montagne ou prendre soin de leur corps lors une séance de Yoga, sans oublier toutes les autres activités tel que l'atelier nutrition, le loto, les cafés informatiques... Généralement, il faut un minimum d'inscrits (5 à 10 personnes) sans quoi l'animation peut être annulée. Cela a été malheureusement le cas pour le stage de conduite du 13 juin 2023. C'est pourquoi nous vous encourageons à profiter de ces activités variées ! N'hésitez plus, parlez-en autour de vous et venez vous inscrire en mairie.

TOUTES CES NOMBREUSES ACTIVITÉS sont proposées aux Demi-Quartelains de 70 ans et plus, par voie postale. Si vous ne recevez pas les programmes, n'hésitez pas à en informer la mairie au 04 50 21 23 12.

29 juin Les aînés sont de sortie



Cette année, sous le signe de la découverte, la traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le 29 juin 2023. Organisée par le CCAS, cette journée s'est déroulée avec la découverte du Musée de la Musique Mécanique des Gets, visite qui a ravi l'ensemble des participants. Les 134 participants des deux communes ont partagé un déjeuner au magnifique restaurant « Les Cornettes de Bises » à la Chapelle d'Abondance, suivi d'une visite guidée en costume d'époque au Château de Chillon en Suisse. La mairie de Demi-Quartier tient à remercier la mairie de Megève ainsi que le CCAS pour l'organisation de cette magnifique journée très attendue. Tout le monde en a bien profité. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

27 juillet Premier thé dansant à Demi-Quartier



En partenariat avec le CCAS de Megève, c'est avec un immense plaisir que la mairie de Demi-Quartier a accueilli le 27 juillet dernier sur sa terrasse une trentaine d'aînés de Megève et Demi-Quartier pour un très joyeux thé dansant animé par Blandine TISSOT, Jacques SOUQUET-CLERC et Pierrot SEIGNEUR.



8 octobre Traditionnel repas des aînés, un bon moment partagé !

Dimanche 8 octobre, la commune de Demi-Quartier avait donné rendez-vous à ses aînés pour le traditionnel repas de fin d'année. Cette année, nous avons été accueillis au restaurant «Le Bambini» à Megève. Ce sont 75 aînés qui ont répondu présents, pour ce beau moment de partage et de convivialité, autour d'un excellent repas. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



Les colis de Noël

Fin novembre, début décembre, la municipalité a procédé à la traditionnelle distribution des colis de Noël pour ses séniors. Cette année, les membres de la commission sociale ont ainsi remis 141 colis aux personnes de plus de 69 ans. Le colis, un panier gourmand de produits sucrés et salés de la région Nouvelle-Aquitaine, préparés en Corrèze par Marjorie et François TAVÉ, était accompagné de l'almanach savoyard 2024 et d'un coffret avec stylo et lampe de poche. En espérant que tout le monde passera ou aura passé un moment agréablement gustatif...

Intercommunalité

On vous dit tout sur Le Fonds Air Bois Enr

FONDS  + EnR
Air Bois

BOIS & ÉNERGIES
RENOUVELABLES

C'est quoi ?

Une aide financière de 2000 euros* cumulable avec d'autres aides gouvernementales** pour le remplacement de votre ancien appareil de chauffage au bois par un appareil au bois plus performant ou par une énergie renouvelable thermique ayant fonction de chauffage.

*2000 euros dans la limite de 50% du coût total des travaux TTC
** autres aides liées à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, CEE).

Pourquoi ?

Alors que les appareils de chauffage au bois représentent une source importante d'émissions de particules fines, l'Etat, l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Haute-Savoie et les collectivités locales ont mis en place en 2013 l'aide financière du Fonds Air Bois EnR.

Ils ont pour objectif d'aider les habitants de la vallée de l'Arve à remplacer leur ancien appareil au bois par un appareil de chauffage plus performant et moins polluant, utilisant du bois ou une énergie renouvelable thermique.

Pour qui ?

- > JE SUIS un particulier
- > MON LOGEMENT est ma résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans
- > JE SOUHAITE changer mon ancien appareil de chauffage au bois ou ma cheminée ouverte
- > LE REMPLACER par un appareil performant (fonctionnant au bois ou grâce à une énergie renouvelable) installé par un professionnel partenaire.

Qu'est ce qui change ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les appareils de chauffage au bois antérieurs à 2005 sont éligibles à l'aide de 2000 euros.

Pour pouvoir prétendre à l'aide du Fonds Air Bois EnR, il faudra désormais fournir une photo de l'ancien et du nouvel appareil de chauffage, tous deux en fonctionnement.

Comment ?

Remplir le dossier de demande d'aide accessible en ligne :

<https://www.fonds-air-bois.fr/demande-en-ligne/>

Des difficultés à remplir votre dossier ou des questions, l'équipe du Fonds Air Bois EnR est là pour vous aider. **N'hésitez pas à les contacter !**

SM3A

300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre en Faucigny

04 50 25 24 91 - fonds-air-bois@sm3a.com

www.fonds-air-bois.fr

Les bonnes pratiques du chauffage au bois

- > Pour améliorer la qualité de l'air de la vallée de l'Arve,
- > Pour plus d'économies,
- > Pour plus d'efficacité,
- > Pour plus de confort,

1. S'ÉQUIPER D'UN APPAREIL PERFORMANT

Bénéficier de l'aide de 2000 euros du Fonds Air Bois en EnR

2. BRÛLER UN COMBUSTIBLE DE QUALITÉ

- Un bois certifié et non traité
- Un bois propre et sec
- Un bois bien stocké

3. ALLUMER LE FEU PAR LE HAUT !

4. BIEN ENTREtenir SON APPAREIL

- Un nettoyage quotidien
- Un ramonage régulier (minimum 1 fois par an)

Allumer le feu... par le haut !

Une méthode d'allumage qui vous veut du bien.

PLUS ÉCOLOGIQUE

La majeure partie des fumées (particules polluantes) sont captées et consommées par le feu qui les surplombe au lieu de s'en aller directement dans le conduit de cheminée.

PLUS EFFICACE

En brûlant de haut en bas, les flammes chauffent le conduit de fumée ce qui assure un bon tirage.

MOINS D'ENTRETIEN

Les fumées étant captées et consommées par les flammes, la vitre de votre appareil reste propre plus longtemps.

COMMENT FAIRE ?

Disposez dans votre foyer les bûches, puis par-dessus le petit bois d'allumage. Ajoutez et enflammez au centre de la pyramide de petits bois un allume-feu. Ajustez les entrées d'air et vérifiez le tirage régulièrement

Broyage des déchets verts À domicile

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc propose depuis cet automne 2023, un nouveau service gratuit : le broyage des branches à domicile. Ouverte à tous les habitants du territoire (en résidence principale ou secondaire), cette démarche éco-responsable réduit le volume des déchets de jardin et permet de les utiliser en paillage ou compostage.



Le fonctionnement du service

Il s'adresse à l'ensemble des foyers des communes du SITOM. Il permet de faire broyer à son domicile les branches les plus encombrantes résultant des tailles de haies et des élagages (de 2 à 12 cm de diamètre). Le broyage est effectué sur rendez-vous par du personnel d'une entreprise d'insertion. La prochaine campagne est d'ores et déjà programmée au printemps 2024.

Une volonté : la réduction des déchets verts

Limiter les apports en déchèterie.

Le service s'inscrit dans la volonté des collectivités de réduire les volumes de déchets verts collectés en déchèterie : en 2022, ce sont 5 130 tonnes de déchets verts, soit environ 110 kg par habitant, qui ont été déposées dans les 4 déchèteries de la CCPMB. Ce volume est associé à des coûts importants pour les collectivités.



Pour l'utilisateur, le service permet aussi de limiter les déplacements à la déchèterie : c'est un gain de temps et de carburant.

Une valorisation chez l'utilisateur.

Le broyat obtenu, qui doit dans tous les cas être valorisé chez le particulier bénéficiaire du service, est utilisable pour améliorer la qualité de son compost en le mélangeant aux déchets de cuisine. Il permet aussi d'effectuer un paillis : étalé au pied des plantations ou des haies, il conserve l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir son jardin !

Le broyage est enfin une solution alternative au brûlage des déchets verts, qui est une pratique strictement interdite.

Un service gratuit.

La prestation est gratuite pour une heure de broyage, une seule fois par foyer et par an. Ces limites permettent d'offrir ce service au plus grand nombre.

Nouvelle campagne prévue au printemps 2024

Les inscriptions seront ouvertes dès le lundi 15 janvier 2024

Pour bénéficier du service, il est nécessaire de s'inscrire sur le site internet du SITOM (www.sitomvallees-montblanc.fr - onglet réduisons).

Un planning d'intervention est établi par secteur géographique (du lundi au vendredi).

Les conditions pour bénéficier du service :

- > Être domicilié dans l'une des communes du territoire du SITOM,
- > Accepter le règlement du service,
- > Une intervention de broyage par foyer et par an,
- > Volume de déchets verts : de 1 m³ à 20 m³,
- > Diamètre des déchets verts acceptés : de 2 à 12 cm,
- > Les branches doivent être rangées et proches d'un chemin carrossable.

Restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Le projet de restaurer l'intérieur de l'église Saint Jean-Baptiste porté par la Commission Syndicale des Biens Indivis de Megève et de Demi-Quartier s'inscrit dans la continuité des travaux de rénovation des extérieurs de l'église achevés en 2019.



Durant les travaux de l'église de Megève, la chapelle Sainte-Anne demeure ouverte tous les jours.

Les travaux prévoient la réfection du sol de la nef et des murs, la reprise des décors, la remise en état des vitraux, et plus particulièrement, la rénovation complète du système de chauffage.

Coût des travaux et financements (Subventions notifiées*) :

Budget des travaux : 1 743.091,18 € HT

- > 200.000€ du Département au titre du Plan Départemental de préservation et de valorisation des Patrimoines.
- > 329.687€ de la DRAC.

Budget de maîtrise d'œuvre : 164.621,16 € HT

- > 27.087€ de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- > 16.929€ de la Région AURA

Une collecte de dons a été lancée

Avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et la sauvegarde du patrimoine.

Pour participer : sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste-de-megeve> ou auprès de votre mairie.

Renseignements : Fondation du Patrimoine
Tél. 04 37 50 35 78 ou
rhoneralpes@fondation-patrimoine.org

Dons au 1^{er} décembre 2023 :

Montant des dons*	Montant à atteindre
34 585 €	100 000 €
34 %	

Montant global mobilisé**
117 666 €

*Des dossiers de demandes de subventions restent en cours d'instruction auprès de la Région à hauteur de 150 000 €, et de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 98 850 €.

*Montant des dons : dons pour la campagne de travaux en cours sur cette collecte. **Montant global mobilisé : ensemble des financements apportés par la Fondation du Patrimoine à ce site patrimonial, pour la campagne de travaux en cours ou des précédentes, grâce à la générosité de donateurs, mécènes, partenaires ou des aides accordées par la Fondation.

Petit plus

La chapelle des Choseaux

Intégration de la chapelle dans le patrimoine communal

La chapelle appartenait à la « dîmerie* » des Choseaux. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le fonctionnement en « dîmerie » a cessé. Depuis, la chapelle a toujours été entretenue par la commune de Demi-Quartier, sans pour autant connaître de propriétaire.

C'est la raison pour laquelle une procédure dite « des biens considérés comme n'ayant pas de maître » a permis, après une phase d'instruction administrative, d'incorporer cet édifice dans le domaine communal, par délibération du conseil municipal.

Il était plus cohérent que la chapelle devienne la propriété de la commune pour des raisons d'assurance d'une part, pour des raisons financières d'autre part, eu égard aux deniers publics qui ont servi à son entretien au cours des dernières décennies.

Il est rappelé que les chapelles des Crêtets et de Vauvray ont fait l'objet d'une procédure administrative différente en 2022, et ont pu être intégrées dans le domaine communal par arrêté préfectoral.

Quant à la chapelle du Petit Bois, elle reste aujourd'hui une propriété privée.

*Dîmerie : territoire sur lequel la dîme était perçue. La dîme était une portion des grains, des vins, des fruits, etc., qui se payait à l'église ou au seigneur du lieu et qui en était ordinairement le dixième.

Partez à sa rencontre !

Nous vous proposons une balade depuis l'Encraty. Cette boucle d'environ 5 km vous permettra de découvrir ou de redécouvrir la chapelle des Choseaux et de contempler la chaîne des Aravis.

À l'Encraty, au niveau de la gare intermédiaire de la télécabine de la Princesse, montez par le chemin de Bornand qui va en direction du Mont d'Arbois. Quelques centaines de mètres après être passé sous la ligne de la télécabine, prenez le sentier sur votre droite qui descend en forêt, en direction des Darbelets.

Au lieu-dit les Darbelets, continuez votre descente vers le hameau des Choseaux. A l'intersection de la route des Choseaux, jetez un œil sur votre gauche, prenez un instant pour aller admirer l'architecture baroque de la chapelle.

Après cette halte, faites demi-tour et suivez la route. Au croisement, remontez la route de Vers le Nant, puis à droite prenez le chemin du Pravy jusqu'à rejoindre un sentier, assez raide mais direct, qui vous ramène à votre point de départ.

 5, 10 km

 300 m D+

 1h30 à 2h00

 Modéré

Son histoire

La chapelle des Choseaux, située au centre du hameau du même nom, a été érigée en 1700, sous le vocable de « Notre Dame des Ermites et des martyrs de Saint Gervais », sur les ruines d'une ancienne chapelle, dont on sait peu de choses, si ce n'est que c'est grâce à la générosité des habitants du hameau qu'elle a pu être reconstruite. Au moment de la révolution en 1793, la cloche qui était à la refonte à Genève échappa à la confiscation, pour finir comme les autres en bouche à canon.

A l'entrée de la chapelle une table de lecture retrace succinctement son histoire, présente les fresques et statues de la chapelle.



Rencontre Avec

Les DUVILLARD de la Demi-Lune

Si on vous parle de Suzy et Georges, pas besoin de mettre un nom de famille ou un lieu. Bien entendu c'est le couple franco-américain le plus connu de notre commune qui habite « La Demi-Lune ». Nous avons rencontré Georges du haut de ses 77 ans. Il nous a raconté ses souvenirs et nous a partagé sa vie avec Suzy que nous avons essayé de vous retranscrire.



La famille de Georges



La famille de Suzy

Leur enfance

La famille Duvillard remonte au moins au VII^{ème} siècles. Son père est né au Planay et Georges à Riglard en 1946. Issu d'une famille d'agriculteurs sur les pentes du Jaillet, Georges aide sa famille sur l'exploitation familiale jusque dans les années 60. Il suit le rythme scolaire principal d'un jeune du pays à l'école des Frères, pour cela il descend et remonte à pied tous les jours jusqu'à ses 14 ans. Ensuite, il part en apprentissage à l'ECA à Annecy où il apprend la menuiserie, la mécanique et l'électricité. Les jours de beau temps il s'y rend à vélo et par mauvais temps en transport.

Quand la famille quitte Riglard, il aide son père dans son activité de paysagiste pendant les vacances. Son père fût un des premiers à exercer cette activité avec comme seuls outils une mobylette et une faux. Des années plus tard Georges lancera sa propre entreprise de paysagiste. Suzy, quant-à-elle, est née à New-York en 1947 dans une famille de baleiniers installée en 1653 sur l'île de Nantucket aux USA. Après une jeunesse au bord de la mer, elle sera diplômée en peinture et théâtre et aidera ses parents dans leur restaurant. A cette époque, maître-nageuse et compétitrice de plongeurs, elle est loin d'être une montagnarde.

Le ski

Georges et le ski, c'est toute une histoire ! Né sur les pentes du Jaillet, il est d'abord pisteur à Very où il passe les rouleaux sur les pistes bien avant les dameuses

d'aujourd'hui. Puis il part à l'armée dans les parachutistes où il est moniteur de ski et d'escalade. De retour des Pyrénées, il suit d'autres Mégevans vers la Suisse au Club Med. Après un passage en Amérique, il réalisera 40 saisons à l'ESF de Megève où il enseignera à la Princesse. A 74 ans, il arrête l'enseignement après 52 années de monitorat.

Mais il skie toujours dès qu'il fait beau avec Suzy, les amis et la famille. Ses deux filles ont fait de la compétition jusqu'en coupe d'Europe, une en slalom, l'autre en surf. Jessica est monitrice de ski comme son père à La Princesse. Virginia, diplômée en architecture, a son propre restaurant, comme ses parents, avec son mari Cédric sur les pistes de Flaine.

Pour le plus grand bonheur de Suzy et Georges, leurs quatre petits enfants font également du ski notamment un en compétition et un autre qui prépare son monitorat. Vive le ski !!

Les années Club Med

Le Club Med a rythmé la jeunesse de Georges. Dans différents clubs en Suisse, en Italie et en Espagne, il enseigne tour à tour le ski et la voile. C'est durant ces années, en 1968, qu'il rencontre Suzy alors étudiante aux Beaux-Arts à Paris.

Les années américaines

En 1970, Georges part aux Etats-Unis où il épouse son américaine Suzy.

Durant 5 ans, Georges est moniteur de ski et compétiteur de ski de bosses dans l'état de l'Idaho. Les inter-saisons leur laissent beaucoup de temps pour découvrir les États-Unis. Ils les traversent onze fois, visitent 48 des 51 états !

Après un bref retour en France où sont nées leurs deux filles, ils repartent à quatre dans le New Hampshire où ils ont acheté une belle maison de 1763. Toujours moniteur de ski en hiver à Stratton Mountain puis directeur de l'école de ski à Brattleboro ; l'été Georges est paysagiste et Suzy travaille dans la restauration. Ils élèvent aussi des moutons, des poules et des canards ; les enfants profitent de la campagne américaine et parlent anglais. Ils rénovent à deux leur maison historique et la revendent 2 ans plus tard pour retourner en France où ils achètent La Demi-Lune.

La Demi-Lune

On dit que le lieu-dit « La Demi-Lune » vient de cette bâtisse appelée « Pension La Demi-Lune » à sa construction en 1901.

En 1980, quand Georges et Suzy la visitent, elle vient de fermer ses portes pour la première fois depuis sa construction. Ils l'aiment tout de suite pour sa proximité avec la télécabine de La Princesse et avec l'ESF, où Georges sera moniteur durant les 40 années à suivre.



Le ski



Les années Club Med



Dans le Colorado



Georges et suzy au restaurant

Ses autres atouts sont le bout de terrain donnant sur la rivière et les champs, et la vue sur les pistes depuis la terrasse. Georges pense déjà à l'aménagement du jardin.

Le bâtiment est dans « son jus » mais les rénovations ne font pas peur à ce couple. Ils ouvrent l'hôtel et le restaurant pour Noël 1980. Le restaurant est ouvert tout d'abord pour les pensionnaires puis le midi pour les ouvriers l'été.

Rencontre Avec

Rapidement des soirées autour d'une fondue ou d'une raclette ont lieu, puis Suzy en tant que chef ajoute ses spécialités américaines qui attirent encore aujourd'hui les gens du pays. En 1987, ils abandonnent le repas du midi et rénovent la partie hôtel en deux appartements très confortables, loués l'hiver. En 2011, ils décident de n'ouvrir qu'en hiver pour pouvoir profiter du jardinage et de leur alpage à Hauteluce.

La Demi-Lune est toujours ouverte ; l'été Suzy expose ses œuvres d'art sur rendez-vous et l'hiver le restaurant vous accueille le vendredi soir sur réservations.

Et maintenant

Durant les sept mois où l'hôtel et le restaurant sont fermés, Suzy et Georges profitent de leurs loisirs préférés. Suzy, artiste jusqu'au bout des doigts, pose ses casseroles de cuisinière et passe son temps dans la peinture et la sculpture. Elle voyage pour exposer ses œuvres à travers la France, la Suisse, en Europe, en Chine et en Russie et réussit à retourner voir sa famille aux USA chaque année.

Georges, quant à lui, est heureux de profiter de ses nombreuses passions : fabrication de pain, bricolage à leur alpage, le jardinage sur le thème « no dig » (on ne retourne pas la terre). Vous l'avez peut-être déjà vu dans son jardin mellifère ou goûté le miel de ses ruchers, une autre de ses passions depuis 30 ans.

A deux, ils aiment de temps en temps se rendre en Angleterre, en Espagne chez des amis ou encore en Grèce en famille.



La Demi-Lune dans les années 80



La Demi-Lune en 2023

Leurs ressentis

Suzy et Georges ont vécu une vie à mille à l'heure. Ils fêtent leurs 53 années de mariage durant lesquelles ils ont tout fait à deux. A Demi-Quartier, depuis 43 ans, ils se sont fait des amis paysans, commerçants, touristes dans un paysage de rêve. Aujourd'hui, ils sont inquiets de l'évolution de la circulation avec des camions de plus en plus gros sur la route de Sallanches ou bien encore des constructions de chalets vacants 11 mois de l'année qui mangent du terrain agricole. Dernièrement l'incendie de la ferme de leurs voisins les a particulièrement touchés. Ils se font également du souci pour la neige qui manque de plus en plus l'hiver et un rythme de vie locale qui disparaît. Georges garde tout de même en tête les années nostalgiques des récoltes abondantes de myrtilles. Un été, son père, sa tante et lui ont réalisé un record de plus de 1 200 kg ! Suzy et Georges ont pu s'offrir un voyage aux États-Unis grâce à une récolte de 500 kg de myrtilles.

Ils sont contents de la nouvelle mairie à La Carrière mais ils ne veulent pas que l'on oublie la tour Magdelain à Megève qui fait partie du patrimoine. Les activités comme le concours des maisons fleuries qui aident à embellir nos espaces, nos vies et le nouveau marché de Noël qui attire les gens du pays à un moment festif de l'année sont pour eux un plus.

Pour finir, Suzy et Georges veulent nous rappeler que la vie est belle !

Nous remercions Suzy et Georges de s'être confiés à nous.

État-Civil

Du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023

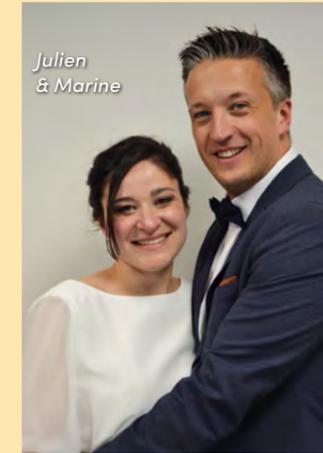
Naisances

10 mars 2023
Sam GREPILLAT
Fils de Nicolas GREPILLAT
et de Charline JOCALLAZ

15 mars 2023
Elly Georges MARCOULIDES
Fils de Joséphine
BERAZZAL et de Mathieu
MARCOULIDES

8 juin 2023
Sacha GÉRARD
Fils de David GÉRARD
et d'Elodie MABBOUX

5 septembre 2023
Ange Antoine LALBAT
Fils de Gaétan
Jean-Gilbert LALBAT
et de Justine Giselda
Suzanne CARRARA



Julien & Marine



Sébastien & Juin Noorinsha



Adham & Clémentine



Lucien & Pauline

Mariages

14 février 2023
M. PARRATTE Sébastien &
Mme ALLAPITCHAY Juin Noorinsha

15 avril 2023
M. CHOPIN Julien Michel Pierre
& Mme PALLÈS Marine Aurore

22 avril 2023
M. LABROSSE Philippe Lucien Alain
& Mme MASQUELIER Pauline Isabelle Marie

14 octobre 2023
M. AL-GHAFFARI Adham Sabah Had
& Mme RANCE Clémentine Marie

Décès

16 janvier 2023 BRÈCHES Alice Odile Veuve DUVILLARD - Agée de 99 ans

1^{er} février 2023 MABBOUX Yves - Agé de 80 ans

27 mars 2023 GACHET Christian Nicolas - Agé de 64 ans

8 avril 2023 GROSSET-BOURBANGE Gérard Louis - Agé de 91 ans

25 avril 2023 REY Daniel Maurice Jean - Agé de 73 ans

2 septembre 2023 SEIGNEUR Josiane Marie Solange Epouse DORIOZ - Agée de 77 ans

22 septembre 2023 LIGEON Henri Jean-Louis - Agé de 82 ans

27 septembre 2023 BRÈCHES Roger Ernest - Agé de 88 ans

20 novembre 2023 MERMAZ Yvette Angeline Epouse SOCQUET-CLERC - Agée de 79 ans

Infos pratiques



Mairie de Demi-Quartier

775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER

04.50.21.23.12.

[contact@demi-quartier.fr](mailto:contact@ demi-quartier.fr)

www.demi-quartier.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous

Numéros d'urgences

Pompiers	18
Samu	15
Police Secours	17
Numéro d'urgence européen	112
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114 par SMS
Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11
Pharmacie de garde	3237
Enedis Urgence Dépannage	09 72 67 50 74
Astreinte Services Techniques Municipaux	06 11 34 74 54

Que faire de mon sapin ?

Après les fêtes, les sapins de Noël peuvent être recyclés !

Si l'on a tendance à jeter le sapin dans les ordures ménagères ou à le déposer au pied des containers semi-enterrés, les camions de collecte ne sont pas destinés à ramasser ce type de déchet.

De ce fait, la mairie met à votre disposition un bac de collecte gratuit du **28 décembre 2023 au 1^{er} février 2024** au 775 Route d'Etraz, parking des services techniques (à côté de la Mairie).

Chacun pourra ainsi facilement évacuer son vieux sapin et ne pas l'abandonner sur la voie publique.

Les sapins collectés seront ensuite broyés par le SITOM pour être utilisés en paillage ou compostés pour amender les terres.

En dehors de ce point de collecte, nous vous remercions de déposer directement votre sapin en déchèterie.

Au fait ! N'oubliez pas

*le 9 juin 2024, c'est
les Élections Européennes.*

On vote !

